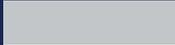




# FCPR ISATIS CAPITAL

 VIE & RETRAITE



## FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE

ELIGIBILITÉ : ASSURANCE-VIE, ÉPARGNE RETRAITE ET SALARIALE

DURÉE DE DÉTENTION CONSEILLÉE : 8 ANS

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET DE LIQUIDITÉ



# UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

◆ Isatis Capital est une société de gestion indépendante créée en 2013 par l'équipe d'investissement qui était précédemment en charge de la gestion des fonds directs de BNP Paribas Private Equity.

◆ Spécialisés dans le financement des PME françaises que nous jugeons rentables, innovantes, déjà implantées à l'international ou ayant la volonté de le faire et en croissance, réalisant entre 5 et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, nous gérons aujourd'hui plus de 430 millions d'euros et accompagnons une quarantaine de PME non cotées pour les transformer en ETI.

450 M€ gérés au 31/12/2021 pour le compte de près de 23 000 clients.

120 INVESTISSEMENTS différents réalisés dans des PME françaises non cotées, au 31/12/2021.

## UN ACCOMPAGNEMENT ACTIF DES PME NON COTÉES

◆ L'équipe a vocation à financer des opérations de croissance interne ou externe. Dans certains cas, ces opérations peuvent être accompagnées d'une partie « transmission » lors de la sortie d'un actionnaire historique. Au-delà du financement et de son optimisation, l'équipe accompagne les dirigeants dans la réalisation de leur plan de développement stratégique. Elle apporte ainsi, en complément, son savoir-faire dans la structuration de l'entreprise dans des domaines aussi variés que la gouvernance, l'organisation RH ou la mise en place d'une direction financière solide. En synthèse, l'objectif de nos interventions est d'accompagner activement les PME que nous jugeons les plus prometteuses et dynamiques pour les transformer en ETI leaders dans leur métier.

# ISATIS CAPITAL VIE & RETRAITE

## UN FCPR ÉLIGIBLE À L'ASSURANCE-VIE AINSI QU'À L'ÉPARGNE RETRAITE ET SALARIALE

# 1

**UNE FONDS PERPÉTUEL** (durée de vie de 99 ans) référencé chez 18 assureurs en France et au Luxembourg.

# 2

**UNE VALORISATION BIMENSUELLE** en cas de demande de rachat par l'investisseur. Le délai de règlement des demandes de rachat par le fonds pourra être prolongé sans pouvoir excéder douze (12) mois à compter de la date de demande des rachats.

# 3

**UNE GRANDE ACCESSIBILITÉ** pour démocratiser le Private Equity, à partir de 1000 euros avec des versements ou des rachats possibles chaque quinzaine.

# 4

**UN HORIZON DE PLACEMENT** recommandé de 8 ans, en ligne avec celui de l'assurance-vie.

# LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

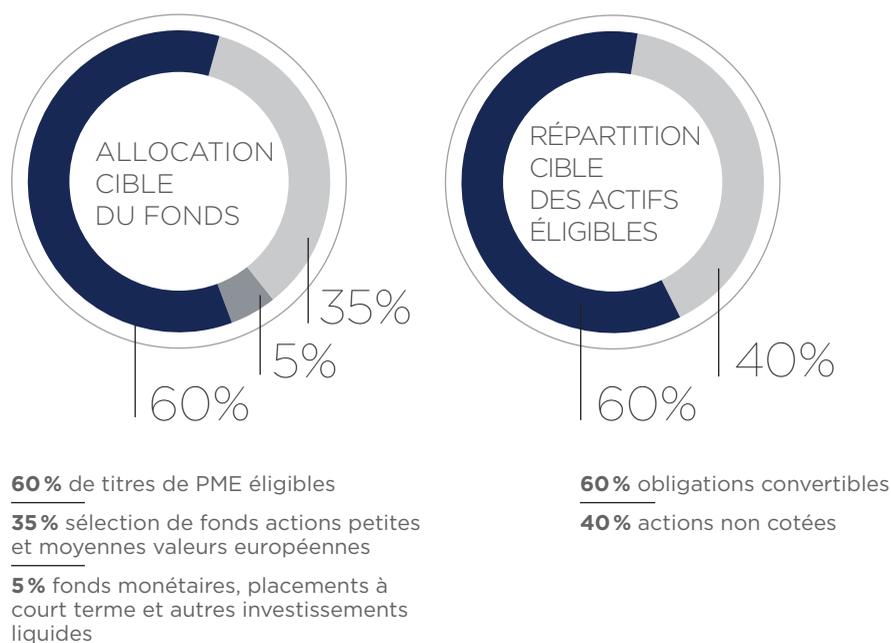
## UN FONDS DÉDIÉ AU FINANCEMENT DES PME DE CROISSANCE

- ◆ Une stratégie d'investissement de Capital Développement et de Capital Transmission sur une sélection de PME françaises jugées rentables au moment de l'investissement, en croissance et disposant selon la société de gestion d'une équipe dirigeante de qualité ayant ambition de devenir l'un des leaders dans leur métier et de s'internationaliser ou d'accélérer leur développement international. L'investissement dans les entreprises présente un risque de perte en capital et de liquidité.

### QUATRE GRANDS SECTEURS PRIVILÉGIÉS SUR DES PME AXÉES PRINCIPALEMENT VERS UNE CLIENTÈLE ENTREPRISES :

- ◆ Digital, informatique, logiciel
- ◆ Santé (matériel médical, e-santé, nutrition, etc.)
- ◆ Services aux entreprises
- ◆ Industries technologiques à forte valeur ajoutée

## UN FONDS DE PRIVATE EQUITY MIXTE



Se reporter au règlement du fonds pour plus de détails.

# SYNTHÈSE DES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

## + AVANTAGES

- ◆ Un objectif visant à capter la performance économique des PME
- ◆ Une décorrélation partielle des titres de PME non cotées avec les marchés actions
- ◆ Un fonds permettant de diversifier son patrimoine
- ◆ Une souscription accessible à partir d'une part selon assureur, sur la base d'une valorisation bimensuelle

## - INCONVÉNIENTS

- ◆ Pas d'avantage fiscal attaché à la détention en direct des parts du fonds
- ◆ Un risque de perte en capital et de liquidité
- ◆ Rachats susceptibles d'être bloqués lors de la survenance des cas de blocage visés à l'Article 10.3 du règlement. Le délai de règlement des demandes de rachat par le fonds pourra être prolongé sans pouvoir excéder douze (12) mois à compter de la date de demande
- ◆ Une durée d'investissement conseillée de 8 ans

**Veillez-vous référer au règlement du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) disponible auprès de votre conseiller et d'Isatis Capital avant de prendre toute décision finale d'investissement.**

## CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

**Société de gestion :** ISATIS Capital

**Fonds agréé le :** 24 janvier 2017

**Code ISIN :** FR0013222353

**Valeur nominale :** 100 €

**Valorisation :** Bimensuelle

**Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services

**Commissaire aux comptes :** Deloitte & Associés

**Frais de gestion :** 2,50% TTC

**Éligibilité :** assurance-vie, épargne retraite et salariale

**Publication de la VL :** J+3

**Souscription minimale :** selon assureur, à de 1000€

**Souscription/rachat des parts :** le jour ouvré précédent la quinzaine ou le dernier jour du mois avant 11h

**Règlement-livraison :** en numéraire à J+3

## FRAIS ET COMMISSIONS

### RÉPARTITION DES TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans le Règlement du Fonds ; et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peut atteindre la ventilation de ce TFAM entre gestionnaire et distributeur.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximum)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,30 %	0,30 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,75 %	1,25 %
Frais de constitution	0,02 %	-
Frais de fonctionnement non-récurrents	0,30 %	-
Frais de gestion indirects	0,35 %	-
<b>TOTAL</b>	<b>3,72 % = valeur du TMFAM-GD maximal</b>	<b>1,55 % = valeur du TMFAM-D maximal</b>

### AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur investissement dans le fonds est susceptible d'être bloqué en cas de survenance des cas de blocage des rachats visés à l'Article 10.3 du règlement.

Le fonds commun de placement à risque est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risque décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Ce fonds commun de placement à risque n'est pas un fonds « fiscal » et par conséquent, ne permet pas de bénéficier des régimes fiscaux de faveur ouverts à certains investisseurs investissant dans des fonds « fiscaux ».

### POLITIQUE DE GESTION DES RÉCLAMATIONS

Conformément à la réglementation, Isatis Capital a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations adressées par ses clients, accessible sur le site d'ISATIS Capital dans la section Mentions légales : <https://isatis-capital.fr/mentions>

## FONDS DISPONIBLE CHEZ LES ASSUREURS ET PLATEFORMES SUIVANTES

En France :



Au Luxembourg :





Société anonyme à Directoire et Conseil  
de surveillance au capital de 1.000.000 €  
Siège social : 23 rue Taitbout, 75009 Paris  
RCS PARIS 792 875 064  
Société de gestion agréée par  
l'Autorité des Marchés Financiers :  
numéro d'agrément AMF GP-13000026

[www.isatis-capital.fr](http://www.isatis-capital.fr)

